

La voix de l'industrie du forage au Québec  
Bulletin n° 018 – Vendredi 24 avril 2015

## **Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection :** ▶ la situation est désormais sous contrôle.

---

Avec le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*, c'est désormais plus facile de s'y retrouver avec toute l'information qui a circulé. En effet, au-delà d'une quinzaine de **bulletins** L'Hebdomadaire y ont été consacrés. Une **conférence** du MDDELCC sur le RPEP a été donnée dans le cadre du congrès. Nous avons pu répondre à de nombreux **appels** et **courriels** d'entrepreneurs membres de l'AEFQ sur le sujet.

De plus, plusieurs municipalités qui voulaient imposer par règlement des conditions plus exigeantes que le RPEP ou qui voulaient imposer un professionnel en tout temps pour les travaux d'un puits se sont ravisées et suivront seulement les exigences du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*. Ce sera mieux ainsi.

▶▶ **30 ans déjà ! C'est au mois de juin 1985, sous la présidence de M. Jacques Fréchette, que j'ai pris la direction de votre association qui a changé de nom plusieurs fois depuis et qui est devenue l'AEFQ. C'était un plaisir pour moi pendant toutes ces années. L'Association est entre les mains d'un président avisé, M. Sylvain Beaudoin, et d'un conseil d'administration chevronné. De plus, les gens de l'APMLQ sont fin prêts à vous servir et à vous aider en tout temps. Bon succès et bonne chance à toutes et à tous !**

**Gilles Doyon, directeur exécutif**

Téléphone : (514) 943-2222

Télécopieur : (438) 380-2297

Courriel : [gilles.doyon@videotron.ca](mailto:gilles.doyon@videotron.ca)

© Tous droits réservés